

## Compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2020

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, MORSELLI Daniel, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, QUERE Brigitte, LEVECQUE Jean-Luc

Absents : BISCAREL Nicole, BOISSIN Éric, CORRAO Aurélie, DE BESSA MARTINS Rémy, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, MERLE Patrice, OBRY Xavier,

Procurations : BISCAREL Nicole pouvoir à TOUREL Jean-Luc, MERLE Patrice pouvoir à AREVALO Mireille

Secrétaire de séance : THERAUBE Chantal

A 20h30, le quorum étant atteint le conseil municipal peut commencer.

### **Délibérations :**

*Une délibération est ajoutée à l'ordre du jour (le conseil municipal est d'accord à l'unanimité)*

#### **1. Signature d'un contrat de location d'un véhicule utilitaire avec la société Trafic Communication**

La commune a la possibilité de signer un contrat de location pour un véhicule utilitaire avec la société Trafic Communication.

Conformément au contrat proposé, la société Trafic Communication met à disposition un véhicule neuf pour une durée de trois ans sous condition d'obtenir la recette publicitaire nécessaire au financement de cette opération.

Cette location serait financée par la publicité apposée sur le véhicule. Les publicités seront validées en amont par la commune.

L'assurance tous risques et le carburant sont à la charge de la commune.

La commune s'engage également à faire circuler régulièrement le véhicule et à la maintenir en bon état d'entretien. Le loueur met le véhicule à disposition dans un délai de 6 mois maximum.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer ledit contrat.

#### **2. Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités**

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés. Dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Le conseil municipal à 1 abstention (LEVECQUE Jean-Luc) et 12 voix pour, accepte les termes de la convention pour la valorisation des CEE, et autorise le maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

#### **3. Abandon de l'exploitation de la prise d'eau du ruisseau du pont à Saint Jean de Pourcharesse**

Au vu des difficultés d'exploitation et de mise en conformité du captage d'alimentation en eau potable de la prise d'eau sur le ruisseau du pont et la nouvelle réglementation relative à l'étiage qui ne permet plus d'exploiter cette ressource durant les mois d'été, le maire préconise l'abandon de l'exploitation de la prise d'eau sur le ruisseau du pont car elle n'est plus utilisée depuis avril 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'abandon de l'exploitation de la prise d'eau sur le ruisseau du pont à Saint Jean de Pourcharesse.

#### **4. Demande de dotation DETR/DSIL pour travaux sur les bâtiments patrimoniaux et communaux - Restauration et mise en sécurité de la basilique**

La DETR pour des travaux de restauration et mise en sécurité à la basilique Notre Dame de Bon Secours demandée en 2019 n'a pas été attribuée.

Suivant le conseil de M. le sous-préfet, la commune dépose une demande de DSIL 2020 nécessaire à la réalisation de ces divers travaux car: suite à un diagnostic de l'APAVE, l'électricité doit être mise aux normes, la sécurisation de certaines portes et fenêtres ainsi que le dégagement de végétaux qui endommagent les murs extérieurs ou le toit sont nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet et sollicite l'aide de la DSIL pour le financement de ce projet ainsi que l'aide du conseil départemental et de la Région.

#### **5. Demande de DETR pour la salle des fêtes**

Le maire informe le conseil que suite à une promesse du sous-préfet il est possible de déposer une demande de DETR pour la salle des fêtes bien que ce type de projet n'est pas éligible pour les attributions DETR 2020.

Suite à un débat, il ressort que cette salle est nécessaire à la commune et est attendue par la population mais que celle-ci ne peut se faire en 2020 au vu de l'endettement de la commune, il est nécessaire de désendetter la commune avant de lancer ce projet qui pourra se faire lors des années à venir.

Après délibération, le conseil municipal à 7 voix contre (CARRIER Martine, LEVECQUE Jean-Luc, MARCHAL Yannick, MORSELLI Daniel, POUGET-TIRION Dominique, QUERE Brigitte, THERAUBE Chantal) et 6 voix pour, rejette la demande de DETR pour une salle des fêtes.

#### **6. Demande de subvention pour la calade de l'église au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**

La calade de l'église en pierres sèches est très dégradée.

La rénovation de cette calade peut être subventionnée par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Les travaux s'élèveraient à 20370 €HT suivant un premier devis et seraient financés à 50% par le PNRMA à hauteur de 10000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire les travaux et le charge de demander les subventions au PNR.

#### **7. Subvention exceptionnelle pour le comité d'animation**

Le comité d'animation a sollicité une subvention exceptionnelle pour aider les différents quartiers à organiser le carnaval.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle 500€ au comité d'animation.

#### **8. Demande de subvention pour l'aire de covoiturage (délibération ajoutée à l'unanimité)**

Suite à la cession de terrain par le conseil départemental à la commune pour la création d'une aire de covoiturage, dans son action : « aide départementale en faveur de la mobilité », celui-ci peut subventionner jusqu'à hauteur de 50% des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter l'aide du conseil départemental.

## **Questions diverses**

Le forage de Bieuzet est en cours de test 24h/24h afin de vérifier la quantité d'eau et la qualité de celle-ci par de nouvelles analyses.

La CDC Beaume-Drobie a informé la mairie qu'elle quitte les bureaux de l'ancienne mairie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour s'installer dans les locaux techniques à Joyeuse. Ceux-ci seront donc à louer.

Une entreprise de menuiserie demande à acheter un terrain au Serre de Varlet mais depuis que la CDC a pris la compétence « zone artisanale », la commune doit d'abord lui vendre ce terrain pour qu'elle puisse le revendre à l'entreprise.

Divers travaux se terminent : toit de la cure, local ADN, à la Thibonne reprise du réseau d'eau puis réfection de la route, remise aux normes sécurité des tableaux électriques des salles polyvalentes et au stade Julienne Marcy, la mise en conformité de l'arrêt bus régional rue Charles Turrel va débiter.

Problèmes d'incivilités: le dimanche pour les stationnements gênants et dangereux rue de l'école et au skate-park par l'utilisation non conforme de celui-ci.

Les antennes Orange posées sur le clocher ne sont toujours pas terminées (des caches doivent être mis à la base) mais sont opérationnelles et permettent à de nombreux usagers d'avoir une réception nettement améliorée.

Le collège a encore pris du retard à cause de lots de travaux non attribués car infructueux....

**Conseil clos à 22h30**